

19797 212, 2, 01

③

**PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE DU 18 OCT.  
A MIDI DANS LA GRANDE SALLE**

**ORDRE DU JOUR**

- 1-Procédure
- 2-Amendements à la charte
  - 2.1. Amendements permanents
  - 2.2. Amendements pour la session
- 3-Definition d'une journée d'étude
- 4-Election d'un comité d'élection
- 5-Levée de l'assemblée

**1- PROCEDURE**

Mise en candidature au poste de président:

Alain Boucher est proposé.

Alain Boucher est élu par acclamation.

Mise en candidature au poste de secrétaire:

AUCUNE CANDIDATURE.

Le président le déplore et cumule les deux fonctions.

Le président passe au point 2.

Un membre de l'assemblée demande un point d'information, à savoir pourquoi n'y a-t-il plus d'horloge dans la grande salle.

Le président lui répond qu'il veillera à ce que soit acheminée sa demande à qui de droit.

Proposition:

Proposeur: Elisabeth Caron

Secondé par: Michelle Daigneault

Je propose l'adoption du chapitre 1 du projet de charte

Adopté à l'unanimité

Proposition:

proposateur: Elisabeth Caron.

secondé par: Yvon d'Astous.

Je propose l'adoption du chapitre 2 du projet de charte.

Amendement au chapitre 2:

proposateur: Christian O'Leary

secondé par: Michelle Daigneault

Que le mot "citoyen (nes)", de l'article 2.1. soit remplacé par: "étudiants (es)" et que l'on barre les mots "et le devoir".

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition:

proposateur: Elisabeth Caron

secondé par: Yvon d'Astous

Je propose l'adoption du chapitre 3 du projet de charte.

Amendement au chapitre 3:

proposateur: Christian O'Leary

secondé par: Richard Boutin

Que l'on rajoute un article 3.12:

3.12.: L'AG doit avoir un quorum de 50 membres.

L'... est adopté à majorité.

Amendement au chapitre 3:

proposé par: Claude Laberge

secondé par: Jean Soublière

Que l'on remplace à l'article 3.5 le mot "peut" par le mot "devrait".

L'amendement est rejeté à majorité.

Proposition privilégiée:

proposé par: Jean Plamondon

secondé par: Marc-André Paiement

Je désire ouvrir un comité plénier de 20 minutes sur le pourquoi d'une AG.

La proposition privilégiée est adoptée à majorité à 12 h 50.

A 13 h 05, le président revient en AG régulière, faute d'intervenants dans la plénière.

La proposition du chapitre 3 telle qu'amendée est adoptée à majorité.

Proposition:

proposé par: Elisabeth Caron

secondé par: Stéphane Bertrand

Je propose l'adoption du chapitre 4 du projet de charte.

Amendement au chapitre 4:

proposé par: Jean Dagenais

secondé par: Jean Plamondon

Qu'à l'article 4.1. on barre: "sont tenues régulièrement" à toutes les deux semaines". De façon à lire: 4.1.: "Les CC sont convoqués ..."

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement au chapitre 4:

proposé par: Sylvie Barette

secondé par: Yvon d'Astous

Que l'on supprime à l'article 4.2 que: "Les officiers sont les représentants élus des Organismes de l'AECSL et l'exécutif de l'AE."

L'amendement est adopté à la majorité, et ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants...

Amendement au chapitre 4:

proposé par: Christian O'Leary

secondé par: Yvon d'Astous

Que l'article 4.4. se lise:

Seuls les officiers du CC ont droit de parole et de vote, les membres étudiants ont droit de parole sur consentement majoritaire du CC.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Proposition privilégiée:

proposé par: Elisabeth Caron

secondé par: Stéphane Bertrand

Je propose que si l'ordre du jour n'est pas achevé,  
à la levée de l'assemblée, que mardi le  
23, à 12 h 00, il y ait une autre AG  
avec le même ordre du jour.

Adopté à majorité.

Levée de l'AG.

proposé par: Eugen Dufresne

secondé par: Christian Chatel

Rejetée à majorité.

Proposition privilégiée:

proposé par: Michelle Daigneault

secondé par: Stéphane Bertrand

Je propose une suspension des cours  
jusqu'à six heures, afin de laisser l'AG  
délibérer, jusqu'à la fin de l'AG.

Rejeté à majorité.

Le président lève l'AG à deux heures.